



LA SAISIE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA FICHE AVENIR

FICHE METHODOLOGIQUE



Sommaire

1 Po	ur chaque enseignant dans sa discipline 2
1.1	Connexion au site d'alimentation de la fiche Avenir
1.2	Saisie des éléments chiffrés et des appréciations
1.3	Suivi des appréciations saisies 4
2_ Po	ur le professeur principal4
2.1	Connexion au site d'alimentation de la fiche Avenir
2.2	Saisie des éléments d'appréciation
2.3	Suivi des appréciations saisies5
3_ Po	ur le chef d'établissement6
3.1	Connexion au site d'alimentation de la fiche Avenir
3.2	Saisie du niveau de la classe
3.3	Saisie des différents avis et de l'appréciation générale
3.4	Suivi par le chef d'établissement des appréciations saisies par l'ensemble de l'équipe pédagogique
4 _ La	fiche avenir et l'expérimentation prévue par l'article 40 de la loi
relativ	re à l'égalité et à la citoyenneté (expérimentation BAC PRO-STS)
5 Ca	s particuliers – Professeurs Principaux (PP) 11



La fiche Avenir, telle que la visualisent les lycéens de terminale, est le résultat du regroupement de plusieurs éléments qui nécessitent une saisie de la part :

- des enseignants dans leur discipline (ex-AEL)
- du professeur principal pour les éléments d'appréciation
- et du chef d'établissement pour les avis.

La fiche Avenir prend en compte le retour d'expérience de la procédure Parcoursup 2018 :

- un seul avis pour le chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation demandée;
- une formulation plus précise de l'appréciation portée par le professeur principal sur l'engagement citoyen;
- une simplification des modalités de prise en compte de l'avis favorable du conseil de classe dans le cadre de l'expérimentation dite BAC PRO-STS ;
- la possibilité d'extractions pour faciliter le suivi de la fiche Avenir lors du conseil de classe (compléments ultérieurs à venir).

L'objet de ce document technique est de présenter les fonctionnalités de l'outil de saisie des éléments de la fiche Avenir pour chacun des acteurs concernés.

Il présente également les spécificités de la fiche Avenir dans le cadre de l'expérimentation STS. Un complément relatif aux modalités de suivi des étudiants admis à la rentrée 2018 en classes passerelles, en vue de la mise œuvre du droit de suite en section de techniciens supérieurs sera rédigé ultérieurement.

Il vous permet également de prendre connaissance de la méthode à utiliser, pour renseigner un enseignant/personnel, qui n'enseignerait pas dans la classe, en tant que professeur principal.

La saisie des éléments de la fiche Avenir est possible à compter du 5 février jusqu'au 3 avril 2019.

1 Pour chaque enseignant dans sa discipline

1.1 Connexion au site d'alimentation de la fiche Avenir

La connexion d'un enseignant au site qui permet d'alimenter la fiche Avenir se fait via l'onglet « Accès Fiche Avenir », puis en cliquant sur le lien « Accès à l'interface de saisie de la fiche Avenir ».

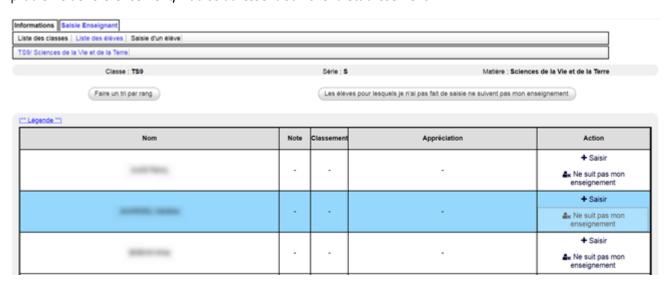
Chaque enseignant accède alors à l'interface qui lui permet de saisir, pour chaque élève de terminale de chacune de ses classes, la moyenne des deux premiers trimestres (ou du 1er semestre) de terminale, le classement de l'élève, l'effectif et son appréciation.



1.2 Saisie des éléments chiffrés et des appréciations



L'enseignant accède via l'onglet « Liste des élèves » à la liste des élèves pour lesquels il doit intervenir et ce, pour chacune des classes de terminale pour lesquelles il a été au préalable référencé comme enseignant. En cas de problème de référencement, il doit s'adresser à son chef d'établissement.



L'enseignant signale dans ce premier tableau les éventuels élèves de la classe qui ne suivent pas son enseignement (LV, enseignement de spécialité), et clique sur +Saisir pour accéder à la saisie des éléments attendus pour ses élèves.



Si l'établissement a fait le choix d'une initialisation automatique (partielle ou totale) de ces éléments à partir des remontées des notes et des appréciations, pour chaque élève, deux cas peuvent se présenter :

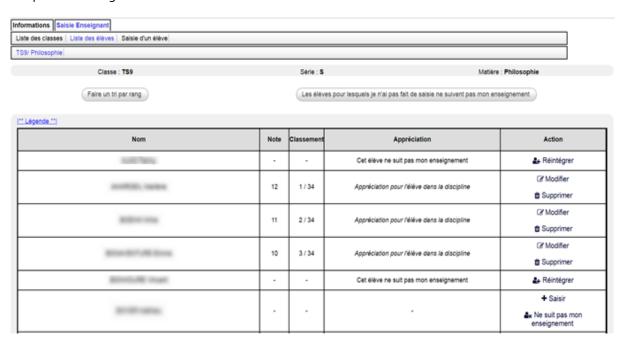
- soit ces éléments sont déjà renseignés (initialisation déjà effectuée) : l'enseignant vérifie les éléments reportés automatiquement par l'application ; la moyenne des deux premiers trimestres ou du premier semestre, le classement de l'élève, l'effectif de la classe. Dans le champ de texte libre « Appréciation », il retrouve l'assemblage des appréciations qu'il a portées sur les bulletins scolaires des deux premiers trimestres ou du premier semestre de Terminale. Au regard des vœux formulés par l'élève, il peut modifier son appréciation.
- soit l'initialisation n'a pas encore eu lieu : il saisit donc, au regard des vœux formulés par l'élève, son appréciation. La saisie manuelle de l'appréciation est maintenue quel que soit le moment où interviendra l'initialisation. Les éléments chiffrés seront renseignés lors de l'initialisation.

S'il n'y a pas d'initialisation automatique, l'enseignant remplit un à un les éléments demandés avec le même objectif que celui précédemment énoncé.



1.3 Suivi des appréciations saisies

À travers la rubrique « Liste des élèves », l'enseignant visualise les dossiers sur lesquels il est intervenu. Il peut, s'il le souhaite, supprimer une appréciation ou la modifier, réintégrer un élève et bien sûr ajouter qu'un autre élève ne suit pas son enseignement.



2 Pour le professeur principal

2.1 Connexion au site d'alimentation de la fiche Avenir

La connexion d'un professeur principal au site qui permet d'alimenter la fiche Avenir se fait via l'onglet « Accès Fiche Avenir », puis en cliquant sur le lien « Accès à l'interface de saisie de la fiche Avenir ».

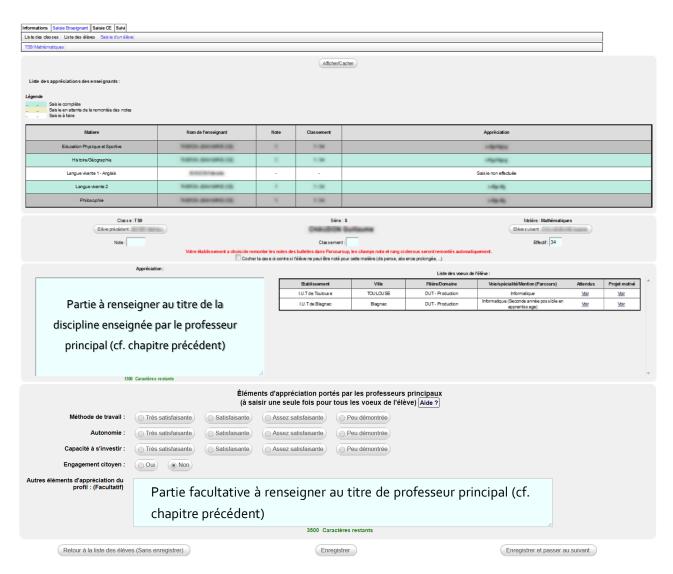
2.2 Saisie des éléments d'appréciation

En plus de la saisie qu'ils effectuent en tant qu'enseignants, les professeurs principaux portent une appréciation sur leurs élèves. Une aide méthodologique à la saisie de ces appréciations peut être obtenue en cliquant sur Aide?

Il est rappelé que <u>ces appréciations ne sont remplies qu'une seule fois par élève</u> et qu'elles seront reportées sur la fiche Avenir attachée à chaque vœu formulé par le lycéen.

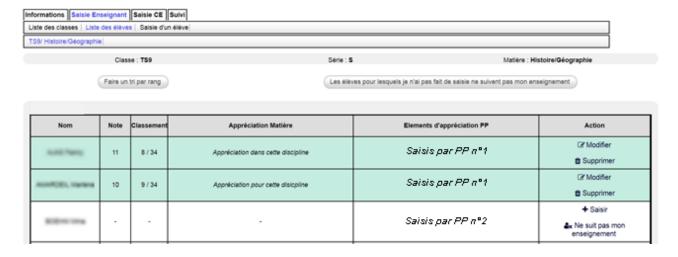
①Les professeurs principaux visualisent l'ensemble des appréciations portées par les enseignants de la classe pour un élève.





2.3 Suivi des appréciations saisies

À travers la rubrique « Liste des élèves », le professeur principal visualise les dossiers sur lesquels il est intervenu et à quel titre. Il peut s'il le souhaite supprimer une appréciation (cf. chapitre précédent), et/ou modifier l'avis porté sur tout ou partie des éléments d'appréciation.





3 Pour le chef d'établissement

3.1 Connexion au site d'alimentation de la fiche Avenir

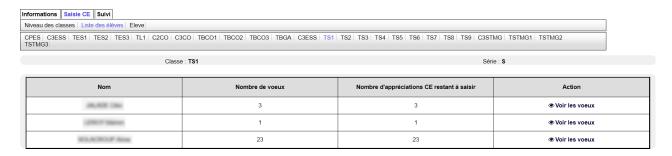
La connexion d'un chef d'établissement au site qui permet d'alimenter la fiche Avenir se fait via l'onglet « Accès Fiche Avenir », puis en cliquant sur le lien « Accès à l'interface de saisie de la fiche Avenir ».

3.2 Saisie du niveau de la classe

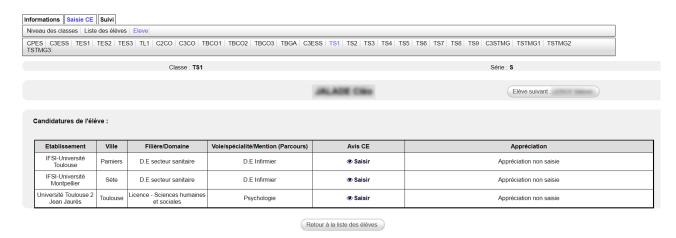
Le chef d'établissement commence par saisir pour chacune des classes de son établissement le niveau de la classe à partir de l'onglet « Saisie CE » puis de la rubrique « Niveau des classes ».

3.3 Saisie des différents avis et de l'appréciation générale

Il accède ensuite via la rubrique « Liste des classes » à la liste des élèves de chaque classe de son établissement.



En cliquant sur un élève, il accède à sa liste de vœux.



Les avis et l'appréciation du chef d'établissement étant formulés pour chaque vœu de l'élève, l'accès à la saisie se fait en cliquant sur la ligne du vœu correspondante.

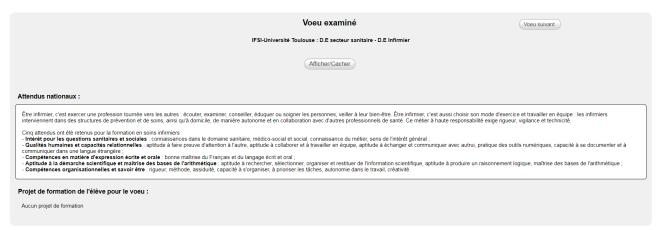
Le chef d'établissement accède alors à une interface qui synthétise les différents éléments préalablement saisis. Ces éléments de synthèse peuvent être projetés pour le conseil de classe si le chef d'établissement le souhaite.



ullet les éléments saisis par les enseignants dans leur discipline $oxin{t}$



- des informations sur le vœu examiné (attendus et projet de formation motivé) ${f 2}$



• la liste de vœux de l'élève (qu'il peut afficher ou cacher) ③



• les éléments d'appréciation portés par le professeur principal ④





• l'appréciation et l'avis sur la capacité à réussir de l'élève dans la formation concernée qu'il doit porter. Il s'agit d'apprécier la pertinence des acquis au regard des attendus de la formation demandée, évaluer le potentiel de l'élève pour s'investir pleinement dans la voie souhaitée 5

L'avis du chef d'établissement s'exprime sous deux formes :

- √ L'appréciation écrite (obligatoire);
- L'avis à saisir dans la liste des items proposés.

	Saisie du chef d'établissement Rappel: D.E secteur sanitaire, D.E Infirmier au IFSI-Université Toulouse à Pamiers	
Appréciation CE sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée :		
	550 Caractéres restants	
	Saisie de l'avis du chef d'établissement	
Avis sur la capacité à réussir :	(☐ Très satisfaisante) (☐ Assez satisfaisante) (☐ Peu démontrée)	

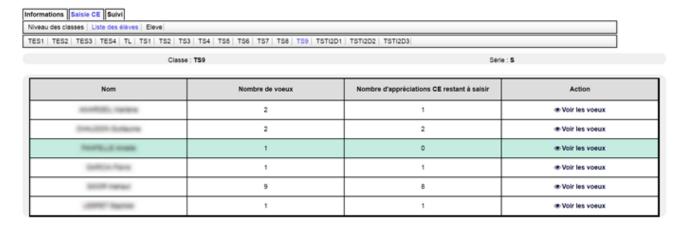
• Le choix de la portée de la saisie ⑥

Voeux concernés par ces saisies					
Vous souhaitez appliquer cette appréciation et cet avis pour :	Tous les voeux de l'élève Tous les voeux Diplômes d'état Tous les voeux Domaine Tous les voeux Spécialité Ce voeu seulement				

La possibilité est offerte de reporter l'avis et l'appréciation écrite sur tout ou partie des vœux de l'élève. 6

La saisie de l'appréciation et de l'avis peut ainsi être appliquée au choix à :

- √Tous les vœux formulés par le candidat,
- √Tous les vœux du même type de formation
- √Tous les vœux du même domaine
- √Tous les vœux de la même spécialité
- √Le vœu examiné uniquement
- 3.4 Suivi par le chef d'établissement des appréciations saisies par l'ensemble de l'équipe pédagogique La rubrique «Liste des élèves» permet de suivre pour chaque classe les saisies effectuées par le chef d'établissement au niveau de chaque élève.





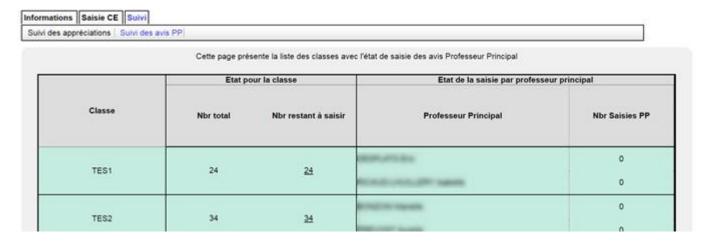
L'onglet « Suivi » permet :

- d'assurer un suivi, pour chaque classe, des saisies effectuées par les enseignants dans leur discipline via la rubrique « Suivi des appréciations »:



1	Saisie restante a faire	Etat de la saisie par enseignant	
Matière	Saisie à faire	Enseignant	Nbr Saisies enseignants
Histoire/Géographie	0		0
Mathématiques	0		0
Physique/Chimie	0	marrie man	0

- d'assurer un suivi, pour chaque classe, des saisies effectuées par les professeurs principaux concernant les éléments d'appréciation de leurs élèves.

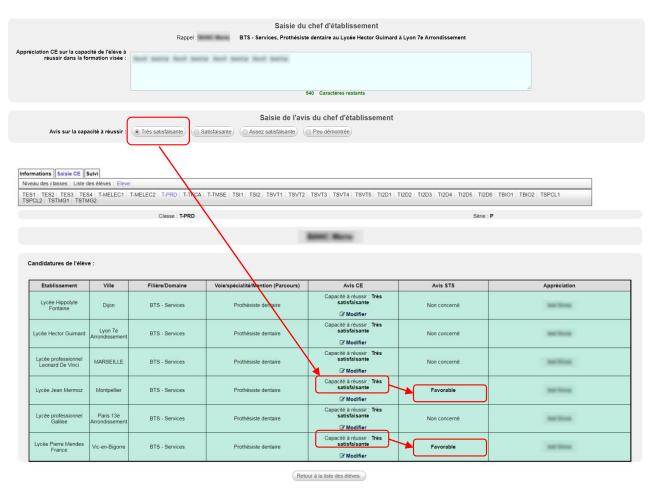




4 La fiche avenir et l'expérimentation prévue par l'article 40 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (expérimentation BAC PROSTS)

Dans les académies métropolitaines et de la Réunion concernées par l'expérimentation prévue par l'article 40 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (expérimentation BAC PRO-STS), les vœux en STS (hors apprentissage) des candidats bacheliers professionnels (hors apprentissage) font l'objet d'un avis du conseil de classe sur l'orientation du candidat. Un avis favorable du conseil de classe permet l'admission en STS sur décision du recteur.

<u>Dans la fiche Avenir une « capacité à réussir », évaluée par le chef d'établissement comme étant « Très satisfaisante » se traduit par un avis favorable pour l'expérimentation BAC PRO-STS.</u>





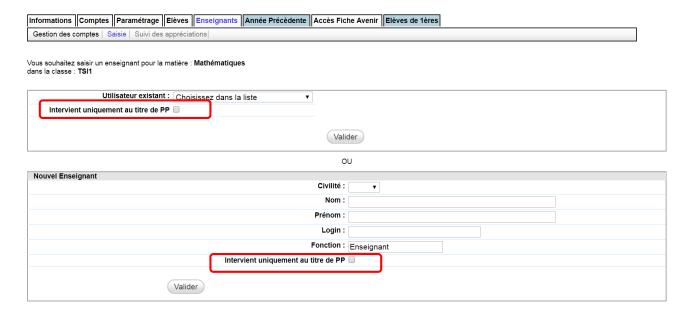
5 Cas particuliers – Professeurs Principaux (PP)

2 situations sont à présents prises en compte :

Le professeur principal qui n'est pas enseignant dans la classe dans laquelle il est PP.

Il convient de prévoir de le rattacher à une matière du tronc commun de la série concernée pour cette classe. Ici la matière « Mathématiques » pour une classe de série S.

Sélectionner l'enseignant parmi les utilisateurs existants ou le créer, puis cocher « Intervient uniquement au titre de PP »



• Le professeur principal qui enseigne dans une matière où il n'a pas la classe entière (ex : LV).

Par exemple, l'enseignant intervient en LV2 dans la classe dans laquelle il est PP. Il convient de le rattacher en plus à une matière du tronc commun de la série concernée pour cette classe, enseignée en classe entière. Ici la matière « Sciences Economiques et Sociales» pour une classe de série ES.

Sélectionner l'enseignant parmi les utilisateurs existants, puis cocher « Intervient uniquement au titre de PP ».

⇒ Il peut ainsi :

- ✓ Avoir accès à la saisie des AEL pour les élèves à qui il enseigne la LV2
- ✓ Avoir accès à toute la classe pour renseigner les éléments d'appréciation de la fiche Avenir en tant que PP.



6 Fiche Avenir et classes passerelles

6.1 Éléments généraux

Pour pérenniser le dispositif des classes passerelles mis en place en juillet 2018 (circulaire n° 2018-089 du 18-7-2018), les étudiants inscrits dans ces classes et ayant un parcours de consolidation réussi pourront bénéficier de la garantie d'une poursuite d'études en STS valorisant le rôle de tremplin vers la réussite des classes passerelles et les enseignements qui y auront été reçus (décret en cours de publication). Cette admission en STS à l'issue d'une classe passerelle n'est pas systématique, mais liée à l'avis du chef d'établissement de la classe passerelle, sur proposition de l'équipe pédagogique. Elle est de droit si cet avis est favorable.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, l'étudiant ayant suivi un enseignement en classe passerelle doit s'inscrire à nouveau sur Parcoursup et faire des vœux pour des BTS pour être admis en STS à l'issue de ce parcours. Un dispositif particulier de fiche Avenir est mis en place tenant compte de la spécificité des classes passerelles.

L'année de formation en classe passerelle ne donne pas lieu à génération de bulletins (notes et appréciations), c'est donc sur la base d'éléments qualitatifs du parcours en classe passerelle que cette de formation sera prise en compte dans la procédure pour garantir l'accès à une STS. La fiche Avenir aura donc les mêmes informations pour les classes passerelles que pour les autres types de classe, à l'exception des notes et appréciations des enseignants.

Les professeurs principaux remplissent la partie réservée aux « éléments d'appréciation ». Le chef d'établissement donne son avis sur la capacité à réussir.

Au même titre que pour les Terminales bac pro, une capacité à réussir estimée « Très satisfaisante » par le chef d'établissement engendrera un avis favorable et donc une admission de droit en STS

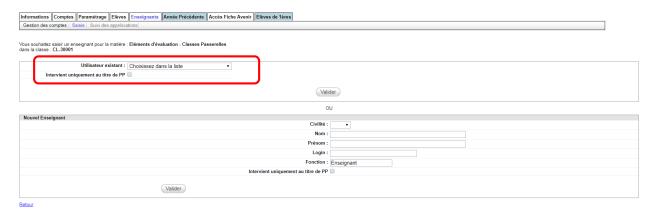
6.2 Consignes pour la saisie des « Éléments d'appréciation » des professeurs principaux

Dans l'onglet "Enseignants" puis la rubrique "Saisie" : ajouter la matière intitulée "Éléments d'évaluation - Classes Passerelles" au niveau d'une classe de type « Classes passerelles » (origine).





Choisir ensuite un enseignant dans la liste proposée (ou bien en saisir un) et cocher "Intervient uniquement au titre de PP".



La saisie du PP peut ensuite débuter comme indiqué au §2.2

6.3. Consignes pour la saisie de l'avis et de l'appréciation du chef d'établissement

L'admission en STS à l'issue d'une classe passerelle est subordonnée à l'avis du chef d'établissement de la classe passerelle, sur proposition de l'équipe pédagogique.

Dans la fiche Avenir une « capacité à réussir », évaluée par le chef d'établissement comme étant « Très satisfaisante » se traduit par un avis favorable pour l'admission en STS. Cet avis favorable permet de mettre en œuvre le droit de suite pour une admission en STS à l'issue de la classe passerelle.